

**PREFECTURE MARITIME  
DE L'ATLANTIQUE**

**PREFECTURE  
DE LA VENDEE**

## COMPTE RENDU

**OBJET** : compte rendu de la première session de l'instance de concertation et de suivi du projet du parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier du 12 novembre 2014.

### 1. INTRODUCTION.

Le préfet de la Vendée remercie les nombreux participants à cette première session de l'instance de concertation et de suivi du projet du parc éolien des îles d'Yeu et de Noirmoutier. Prévue par le cahier des charges de l'appel d'offres national pour l'éolien en mer, cette instance de concertation doit permettre à tous de prendre connaissance du projet, débattre ensemble sur ses impacts sur les territoires, d'échanger les points de vue et de participer à son élaboration progressive.

Le préfet maritime de l'Atlantique souligne l'importance du projet en termes de développements économique industriel et énergétique attendus, sa nécessaire coexistence avec toutes les activités maritimes, et son indispensable prise en compte permanente de la préservation du milieu marin. Il veillera à ce que ce troisième parc éolien de la façade maritime se construise en toute cohérence avec les autres projets éoliens, dans le respect des activités, notamment de pêche et de navigation, et des exigences de sécurité.

### 2. PRESENTATION DU PROJET PAR « LES EOLIENNES EN MER DE VENDEE » (diaporama 1 annexe).

Messieurs Raphaël Tilot (directeur du projet), Claude Midi (directeur du développement) et Philippe Kavafyan (Areva) présentent les principales caractéristiques et les ambitions du projet.

Il est majeur pour beaucoup, et sera opérationnel à partir de 2021 selon des technologies novatrices induisant des investissements très importants. Il s'agira d'un parc de 62 éoliennes de 8 MW, bien espacées, implantées selon des lignes respectant certains couloirs souhaités par les professionnels de la pêche, fixées sur des fondations métalliques appelées jacket. La période de validation des choix techniques, industriels et financiers - dite de « levée des risques » - durera deux ans. Déjà engagée, elle sera l'occasion de multiples reconnaissances environnementales, géophysiques et géotechniques, de caractérisation des vents, des conditions de mer... La construction proprement dite est envisagée pour fin 2019 et la mise en service du parc à partir de 2021. L'exploitation se fera depuis les deux bases de maintenance des îles d'Yeu et de Noirmoutier.

Cette exploitation est déjà dans les esprits, et la période de préparation va aussi se préoccuper de la formation des « collégiens d'aujourd'hui » - ou des personnes éloignées de l'emploi - susceptibles de participer à cette construction (qui mobilisera 1 500 emplois directs pendant trois, quatre ans) ou à l'exploitation du parc (140 emplois à partir de 2020), qui exigeront une série de compétences diverses (soudure, peinture, électromécanique, télésurveillance...).

De nombreuses études dont certaines sont engagées, sont destinées à alimenter les choix à faire ou confirmer en matière d'implantation, d'alignement, de fondation des éoliennes, de pose et de protection des câbles sous-marins, mais aussi d'accompagnement de la pêche, de préservation de l'environnement, de mobilisation des compétences et des ressources humaines...

Parallèlement, la concertation amorcée dès l'élaboration de l'offre va se poursuivre et se déroulera à trois niveaux : la présente instance de concertation qui se réunira régulièrement sous l'égide de l'Etat, d'autres rencontres à l'initiative du consortium, et une troisième série de rencontres éventuellement décidées par la commission nationale du débat public. Cette commission indépendante sera saisie prochainement par les Eoliennes en mer de Vendée, afin de déterminer (vers janvier 2015) si un débat public mérite d'être conduit et sous quelle forme (par le consortium avec garant, ou par une commission particulière de débat public comme pour d'autres projets éoliens en mer). Cette troisième forme de consultation permettra d'élargir au grand public les débats à venir.

Quelques images de l'installation de deux champs éoliens mis en place récemment en Allemagne sont présentées, permettant à chacun d'apprécier les dimensions du projet.

## 2.1. Echanges avec la salle

*Question de Benoît Graux (Coorlit 85) : les associations de protection de l'environnement seront-elles associées à la phase de levée des risques ?*

Réponse des Eoliennes en mer de Vendée : oui, nos équipes du développement local, à votre disposition dans la salle, ont même commencé à rencontrer les associations, et la Coorlit peut déjà les rencontrer, comme chacun.

*Question de Xavier Metay (France nature Environnement Pays de Loire) : le choix des implantations tiendra-t-il compte aussi de la biodiversité des fonds marins, et cela suffisamment en amont ? L'espace en mer affecté au projet ne permettrait-il pas l'installation d'un prototype en grandeur nature ?*

Réponse du préfet maritime : l'obligation de préserver la biodiversité impose une réponse positive à la première question : les études d'incidences et d'impacts intégreront la question de l'implantation précise des éoliennes.

Réponse complémentaire des Eoliennes en mer de Vendée : c'est effectivement fondamental, l'implantation du parc ne sera confirmée qu'au vu des diagnostics environnementaux, en tenant compte de la biodiversité sous-marine, autant que des autres enjeux (pêche, sécurité, faune aérienne, couloirs de migrations, critères géophysiques...). Il en sera de même pour la définition des conditions d'exploitation ou de démantèlement des installations.

Pour ce qui est de l'implantation d'une éolienne « test » : une telle expérience n'est pas prévue par le schéma découlant de l'appel d'offres, mais rien n'interdit qu'une telle suggestion puisse être portée et cheminer.

*Anne-Marie Grimaud (Coorlit, VNE) : La zone maritime concernée pourrait bien être impactée par de nombreux autres projets dont les effets pourraient se cumuler à ceux du parc éolien (exploitation de granulats, permis de recherche, rejet en mer de produits de dragage...). Les études engloberont-elles les risques d'effets cumulés ?*

Réponse de Xavier HINDERMEYER (DREAL) : l'appréciation des effets cumulés, toujours très complexe, constitue une obligation réglementaire, qui sera bien entendu respectée.

Le préfet de la Vendée confirme que plusieurs projets actuellement pressentis, notamment en matière d'exploitation de granulats, semblent suffisamment identifiés (en volumes et en périmètres) pour être pris en compte dans le cadre de cette évaluation des effets cumulés.

### 3. RACCORDEMENT ELECTRIQUE (DIAPORAMA 2)

Alain Clément (Réseau de Transport d'Electricité, RTE) présente le projet de raccordement des éoliennes au réseau électrique terrestre, depuis le poste de « regroupement » en mer, jusqu'au poste de transformation de Soullans. Sur le tracé de cette liaison, un poste de compensation (à bâtir sur trois hectares environ) aura comme fonction de corriger certains effets pouvant, sur de telles distance, perturber le courant électrique.

Les câbles sous-marins seront déroulés en mer, et protégés a priori par enrochements, sans exclure leur ensouillage dans les zones moins profondes plus proches du rivage.

L'échéancier du raccordement sera coordonné avec celui du projet éolien ; une fois l'aire d'étude déterminée en comité de concertation spécifique (printemps 2015), l'année sera dédiée à la recherche de la meilleure zone d'implantation du poste de compensation et du meilleur « fuseau » pour le tracé des câbles. La solution sera affinée en 2016, toujours en concertation, et les procédures administratives seront conduites vers 2017-2018.

Monsieur le préfet de la Vendée souligne que le projet de raccordement de RTE s'inscrit bien dans le cadre de la présente instance de concertation ; car ces travaux certes de nature différente sont toutefois étroitement liés à la construction des éoliennes ; tous deux alimenteront ensemble le débat public, et verront leurs études d'impact converger.

*Observation de Raoul Grondin (maire Notre-Dame-de-Monts) : la commune de Notre-Dame-de-Monts regrette que ne soit pas encore connu le point d'atterrage du projet de raccordement, et restera vigilante sur cette question.*

M. Clément (RTE) souligne que la demande de raccordement formulée par les Eoliennes en mer de Vendée auprès de RTE est récente ; pour l'heure, les deux maîtres d'ouvrages coordonnent leurs premières études, avant de proposer à la concertation une première esquisse de solution de raccordement (début 2015).

Complément du préfet de la Vendée : le maximum sera fait pour définir au moins les aires d'études pour les tout prochains rendez-vous de concertation et de débat public.

*Observation d'André Ricolleau (président de la communauté de communes Océan Marais de Monts) : le point d'atterrage n'est pas encore connu, mais le point d'arrivée des câbles l'est (le poste de Soullans) ; cela fait que le raccordement traversera nécessairement une bonne partie du territoire de la communauté de communes, préoccupée des impacts environnementaux, qu'elle relie aux problématiques d'effacement d'une partie du réseau moyenne tension.*

### 4. MODALITES DE CONCERTATION PROPOSEES (DIAPORAMA 3 ANNEXE).

Bertrand Augé (Secrétariat Général aux Affaires Régionales, SGAR) présente le contexte énergétique du projet (paquet énergie climat 2030, projet de loi sur la transition énergétique, et schéma régional de transition énergétique visant une autonomie électrique des Pays de Loire vers 2050).

Il rappelle que le cahier des charges de l'appel d'offres pour l'éolien en mer fait de cette instance de concertation, non pas un lieu de remise en cause de l'opportunité de ce projet qui résulte d'un appel d'offre national, mais un lieu de dialogue, de conciliation des enjeux, et de propositions.

Eric Cagneaux (préfecture) présente la composition de l'instance plénière, qui demeurera ouverte à toute personne qui se jugera concernée ; elle travaillera sur le périmètre du projet éolien proprement dit mais aussi sur les questions de raccordement électrique. Elle se réunira deux fois par an, pour partager à la fois un point d'avancement du projet, et une synthèse des propositions qui auront été exprimées entre-temps par des groupes de travail.

Marianne Piqueret présente les trois groupes de travail envisagés (dont la composition est suggérée dans les dossiers de séance), chacun gardant la faculté de changer de groupe : un groupe « usages » animé par Gérard Vaudout (Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest, DIRM NAMO), un groupe « environnement » piloté par Xavier Hindermeyer (DREAL des pays de Loire), et un groupe socio-économique présidé par Jean Michel Jumez (secrétaire général de la préfecture de la Vendée). Chaque groupe pourra faire appel à des experts avec l'accord de son président. L'instance plénière articulera ses travaux avec ceux du conseil maritime de façade NAMO, du comité de concertation spécifique au raccordement électrique, et ceux du comité des procédures. Elle indique que les concertations feront l'objet de publications régulières sur les sites internet des deux préfectures.

Gérard Vaudout (DIRM NAMO) souligne la préoccupation constante qu'aura le groupe de travail « usages » pour le maintien et le développement des activités en mer, le partage des espaces, et la maîtrise des interactions entre parcs éoliens. Le préfet de la Vendée souligne que c'est bien déjà dans cet esprit de cohérence que les deux instances de concertation de Vendée et de Saint-Nazaire ont associé respectivement certains membres de l'autre groupe.

Hugues Vincent (DDTM de la Vendée, Délégué à la mer et au littoral, DML) présente le sous-groupe dédié comme pour le parc de Saint Nazaire - aux pêches maritimes, au plus près des préoccupations des pêcheurs, chargé d'anticiper toutes les problématiques liées à cette activité.

Xavier Hindermeyer (DREAL), qui pilote également le groupe de travail de Saint-Nazaire, précise que le groupe environnement sera en charge de questions complexes, sur une série de thématiques qu'il propose de valider lors de la première réunion (milieux physiques, faune et flore sous-marines, faune aérienne, paysages terrestres et maritimes...). Pour ne pas se disperser, il suggère que chaque rencontre puisse se concentrer sur une thématique particulière ; sans remettre en cause l'opportunité du projet, il cultivera le principe d'échanges le plus en amont possible, et le partage au fur et à mesure des résultats des études. Des comptes rendus réguliers seront mis en ligne sur les sites internet des services de l'Etat (préfecture maritime et préfecture de la Vendée).

Le préfet de la Vendée introduit les sujets dont doit s'emparer le troisième groupe « socio-économique », parmi lesquels figurent les effets d'entraînement du projet au bénéfice des territoires régional et départemental, ses articulations avec les fonds européens ou le contrat de plan Etat-Région, les formations aux métiers de demain. Le secrétaire général de la préfecture présidera ce groupe, au sein duquel les équipes de la Direccte joueront un rôle central. Eric Cagneaux (préfecture) développe ensuite quelques thématiques du groupe de travail, dans le domaine économique (partenariats industriels, identification et mobilisation des entreprises, innovations, montées en compétence, intégration dans l'offre touristique...) ou de ressources humaines (offre de formation maîtrisée...).

Le préfet de la Vendée présente enfin le « comité des procédures », qui regroupera les maîtres d'ouvrages et les services instructeurs de l'Etat, veillera à la bonne articulation du projet éolien et de son raccordement électrique réunis dans un même programme, et suivra le bon déroulement des procédures administratives et de leurs calendriers.

## 5. ECHANGES AVEC LA SALLE

*Remarque de Stéphane Pousset (pilote) : le projet des deux îles et celui de Saint-Nazaire encadreront l'entrée des navires dans la Loire ; ils exigeront des mesures de sécurité à proximité même des parcs, mais aussi en matière d'accueil des gros navires à destination du port de Saint-Nazaire (cohérence des signalisations etc...).*

Réponse du préfet maritime Atlantique : bien entendu, ces contraintes n'échapperont pas à la définition de certaines règles, à construire ensemble dans les années à venir.

Complément de la DIRM : ces questions relèveront du groupe « usages », les deux projets éoliens devant prendre en considération les impacts sur les services du pilotage (effets de masques possibles...).

*Demandes de Xavier Metay (France Nature Environnement Pays de Loire) : son mouvement associatif souhaite participer aux trois groupes de travail ; il souhaite que les dossiers préparatoires puissent être remis aux participants 10 jours avant chaque séance ; il souhaite également une grande transparence, ainsi que l'accès aux corps des études et non pas uniquement à leur synthèse, afin de pouvoir débattre à pied d'égalité avec le porteur de projet. (Précision du préfet : toujours dans le cadre prévu par la réglementation).*

Réponse du consortium : une des valeurs du consortium est la proximité qu'il veut impérativement entretenir avec les acteurs locaux ; au-delà de l'écoute passive, il souhaite prendre en compte les préoccupations et suggestions exprimées sur le terrain pour construire ensemble le meilleur projet. La transparence des études menées est un principe ; elles ont vocation à être intégralement partagées dès leur instruction par l'Etat.

*Question d'Etienne Pourcher (Agence Régionale Pays de Loire) : afin d'éviter tout doublon, le groupe socio-économique pourra-t-il coordonner ses travaux avec ceux du comité stratégique de filière des énergies marines renouvelables ?*

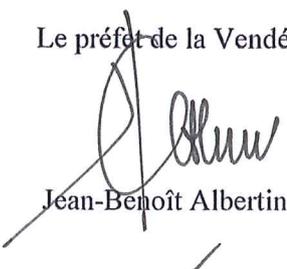
Réponse du préfet de la Vendée : nous nous inscrirons dans ce cadre, afin que les différents niveaux - notamment au croisement des filières et des territoires - fonctionnent parfaitement ensemble.

## 6. CONCLUSION

Le préfet de la Vendée remercie le préfet maritime pour sa participation à l'installation de cette instance de concertation et de suivi, ainsi que tous les participants pour leur implication.

Le préfet maritime Atlantique exprime sa satisfaction au regard des promesses de développement des activités maritimes, son attachement à une mise en œuvre harmonieuse du projet, conciliant la préservation de la biodiversité et le développement économique. Il exprime sa confiance dans nos capacités à trouver collectivement les solutions consensuelles d'avenir.

Le préfet de la Vendée



Jean-Benoît Albertini

Le préfet maritime de l'Atlantique



Emmanuel de Oliveira